

# COVID-19 & WASH:

COVID-19 : Atténuer les impacts socioéconomiques sur le secteur EHA (eau, hygiène et assainissement)



© UNICEF/UNI324885/

4 mai 2020

## COVID-19 : Atténuer les impacts socioéconomiques sur le secteur EHA (eau, hygiène et assainissement)

*Note: Ce document a été développé par le Global Wash Cluster (GWC) qui est composé de 77 membres à part entière et associés et par Sanitation and Water for All (SWA) qui compte plus de 200 partenaires, avec le soutien de l'UNICEF et du CICR.*

### Plaidoyer en faveur des services EHA dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Eau potable propre, installations sanitaires améliorées, bonnes pratiques d'hygiène : ces éléments essentiels à la vie jouent un rôle majeur dans la préservation de la santé publique. En effet, il est important de ne pas sous-estimer les bénéfices qu'offrent les services d'approvisionnement en eau, hygiène et assainissement (EHA) dans la lutte contre la propagation de la maladie, ainsi qu'en faveur du respect des droits de l'homme, du bien-être et du développement<sup>1</sup>. Un accès à l'eau propre, à l'assainissement et à l'hygiène est indispensable pour enrayer la propagation de la COVID-19 et maintenir les bonnes pratiques d'hygiène. Aujourd'hui, des milliards de personnes parmi les plus vulnérables n'ont pas accès à des services EHA sûrs, et ce, malgré l'importance de ces derniers en matières sanitaires, sociales et économiques. Laissées de côté, ces personnes sont exposées au risque de contracter la COVID-19.

La pandémie de COVID-19 qui s'est rapidement propagée a fait des ravages meurtriers à l'échelle mondiale. Cette maladie grave représente une menace directe ayant des conséquences immédiates sur la santé humaine. **La rigueur actuelle de la riposte contre la COVID-19 a des retombées qui, en l'absence de mesures d'atténuation adéquates, nuisent gravement à l'accès et à la durabilité des services EHA. Or, ces derniers constituent un moyen préventif essentiel pour enrayer la propagation du COVID-19 et sont parmi les principales recommandations en matière de santé publique<sup>2</sup>. L'accès universel et équitable aux produits et services EHA doit être protégé, et ce, sans aucune forme de discrimination fondée sur la nationalité, le revenu ou l'origine ethnique.**

Néanmoins, les populations les plus vulnérables n'ayant pas accès à des services EHA adéquats ou sans filets de sécurité subiront la crise de plein fouet. Cela concerne les personnes marginalisées déjà touchées par la pauvreté, le handicap, l'exclusion sociale et les crises humanitaires, notamment les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées internes, ainsi que les personnes vivant dans des bidonvilles ou des camps et les populations dont le système de santé est fragile ou inexistant.

Nous appelons à une **action collective et stratégique immédiate** des gouvernements nationaux, des fournisseurs de services, des partenaires et des donateurs dans le cadre d'une riposte rapide, coordonnée et efficace visant à garantir :

1. Le maintien des chaînes d'approvisionnement mondiales en produits et services EHA, afin de préserver la circulation des biens et les capacités de production. À ce titre, il convient de protéger les collaborateurs et les ressources des fournisseurs de services EHA et de garantir un accès sûr et sans restriction de déplacement au personnel indispensable et aux

<sup>1</sup> Nations Unies (n.d.) <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

<sup>2</sup> Cette préoccupation s'avère primordiale dans les endroits où d'autres épidémies (de choléra, par exemple) sévissent déjà.

4 mai 2020

travailleurs humanitaires, ainsi que l'absence de restriction de circulation des matériaux ou équipements, de façon à assurer la continuité des services EHA vitaux dans les collectivités et les établissements de santé, et lors des interventions humanitaires ;

2. Un accès continu et équitable aux produits et services EHA. À ce titre, les gouvernements nationaux, les fournisseurs de services, les partenaires et les donateurs sont appelés à, entre autres mesures et dans le cadre d'une démarche collective, contrôler les fluctuations de prix des produits EHA et reporter le paiement des services EHA ;
3. Le maintien du montant des ressources budgétaires, sans réaffectation non conforme aux engagements pris et aux priorités fixées pour le secteur EHA. À ce titre, il convient de soutenir financièrement les fournisseurs de services EHA, d'éviter tout changement d'affectation des budgets domestiques destinés au fonctionnement des services et de maintenir l'appui des donateurs internationaux en faveur de la poursuite des actions humanitaires en matière d'EHA et des engagements du *Grand Bargain* au sens large<sup>3</sup>.

## Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur EHA

Les produits et services EHA jouent un rôle direct et essentiel dans la lutte contre la propagation de la pandémie, en parallèle à d'autres mesures comme l'éloignement physique et la mise en quarantaine. Ces actions auront diverses conséquences primaires et retombées socioéconomiques immédiates, potentiellement concomitantes.

Les retombées socioéconomiques immédiates de la pandémie représentent un risque majeur pour les services EHA, y compris celui d'un accès limité à des services sûrs, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

Ces retombées socioéconomiques immédiates peuvent, à leur tour, empêcher les services EHA de jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre la propagation de la pandémie, instaurant ainsi un cercle vicieux. Les pays à revenu faible et intermédiaire seront les plus touchés, en particulier s'ils sont en proie à des crises prolongées et/ou humanitaires. Il est donc primordial d'améliorer la résilience du secteur EHA afin qu'il soit en mesure d'absorber le choc des conséquences primaires et des retombées socioéconomiques immédiates du COVID-19.

Une interruption notable des services EHA et un accès réduit aux produits EHA sont à prévoir, ce qui nuira considérablement à la durabilité des services de ce secteur. Il s'agit d'une source de préoccupation majeure pour les pays en proie à des crises prolongées et/ou humanitaires.

Les restrictions d'importation et de circulation des matériaux et équipements, doublées de l'augmentation tarifaire des services et produits EHA, indispensables dans la lutte contre la propagation de la pandémie, auront une grave incidence sur le maintien des bonnes pratiques d'hygiène.

Cela risque d'accélérer la transmission du COVID-19, en particulier dans les pays en proie à des crises prolongées et/ou humanitaires et parmi les populations les plus vulnérables. Diminution de la main-d'œuvre et des matériaux et équipements disponibles, rupture des chaînes

<sup>3</sup> Le *Grand Bargain*, lancé lors du Sommet humanitaire mondial en mai 2016, est un accord entre les agences donatrices et les organisations humanitaires, qui sont engagées dans l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire.



4 mai 2020

d'approvisionnement mondiales, marge de manœuvre financière réduite : tous ces facteurs sont fortement susceptibles d'entraîner l'effondrement des services EHA, et ne peuvent qu'aggraver les problèmes de gouvernance et la fragilité des politiques et stratégies dont souffre déjà le secteur EHA.

La mise à disposition immédiate de ressources techniques, matérielles et financières est requise pour assurer la fourniture de produits et continuité des services EHA pour tous, dans l'optique d'atténuer la gravité des répercussions de la COVID-19.

Conséquences primaires	Retombées socioéconomiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse de la quantité et de la qualité des produits EHA, et de la sûreté de prestation des services.</li> <li>Accès réduit aux produits et services EHA et augmentation tarifaire découlant de la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales, fruit des restrictions ou des interdictions de circulation des biens et des consommables essentiels (carburant, traitements chimiques), nuisant ainsi à la continuité des services.</li> <li>Hausse des interruptions de l'assistance en matière d'EHA offerte aux populations nécessitant déjà une action humanitaire avant la pandémie de COVID-19.</li> <li>Incapacité à encourager le lavage des mains et le nettoyage dans les régions soumises au stress hydrique, et aggravation probable du manque d'eau.</li> <li>Baisse de la qualité des interventions en raison des restrictions ou interdictions de déplacement, restreignant ainsi les mesures de diligence raisonnable et d'assurance qualité que peuvent prendre le personnel indispensable et les travailleurs humanitaires.</li> <li>Réaffectation des dons finançant la poursuite des actions humanitaires en matière d'EHA au profit de la riposte contre le COVID-19.</li> <li>Multiplication des fraudes et des actes de corruption face aux contraintes économiques engendrées par la crise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès réduit aux produits et services EHA et augmentation tarifaire découlant de la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales, fruit des restrictions ou des interdictions de circulation des biens et des consommables essentiels (carburant, traitements chimiques), nuisant ainsi à la continuité des services.</li> <li>Augmentation du nombre d'épidémies (de choléra, par exemple) et de cas de malnutrition en raison de la fragilité du secteur EHA.</li> <li>Moindre viabilité financière des services EHA en raison de la perte de recettes et de subventions, mais aussi de la perte de revenu des ménages qui limite leur pouvoir d'achat en matière de produits et services EHA.</li> <li>Déclin de la capacité des gouvernements nationaux à assurer la prestation des services EHA, avec pour conséquence une diminution de la cohésion sociale susceptible d'engendrer des tensions et de l'instabilité.</li> <li>Réaffectation des budgets domestiques destinés au secteur EHA et exclusion des priorités en raison de l'incapacité à rembourser ou de la suspension des prêts.</li> <li>Non-respect des engagements et priorités en matière de don, notamment au regard du <i>Grand Bargain</i>, d'où une réduction importante du financement général des actions humanitaires en cours et du secteur.</li> </ul>

## Priorités du secteur EHA dans le contexte de la pandémie COVID-19

Les ondes de choc de la pandémie se font sentir dans nos sociétés, partout dans le monde. Nous en subissons tous certains effets : restrictions ou interdictions de déplacement découlant des mesures de couvre-feu ou de quarantaine, fonte de l'épargne des ménages en raison de leur perte de revenu, etc. Face à l'inévitable augmentation des risques en matière de santé publique et à la nécessité d'atténuer les retombées socioéconomiques immédiates, le secteur EHA doit assurer en priorité l'accès aux produits et la continuité des services EHA au profit des populations les plus fragiles sur le plan socioéconomique et des structures essentielles (établissements de santé, centres d'accueil de réfugiés, de déplacés ou de migrants, etc.). À ce stade critique de la riposte contre le COVID-19, nous devons agir pour soutenir le secteur EHA pour qu'il puisse mener à bien sa mission principale, c'est-à-dire ne laisser personne de côté et veiller à ce que nos inlassables efforts en faveur de l'accès universel aux services EHA ne soient pas compromis par la menace que fait peser la pandémie de COVID-19.

4 mai 2020

### Continuité des services EHA pour tous

- La continuité des services EHA pour tous est une priorité non négociable, en particulier pour les populations les plus vulnérables, à savoir : les personnes sans accès à l'eau courante et aux systèmes d'assainissement, les personnes devant respecter des restrictions ou interdictions de déplacement découlant des mesures de couvre-feu ou de quarantaine et les populations déjà en proie à des crises prolongées et/ou humanitaires. À ce titre, il convient de promouvoir les mesures de prévention contre le COVID-19, telles que le lavage des mains fréquent et correctement réalisé, avec du savon, et le nettoyage régulier des surfaces à l'aide de produits à base de chlore. Cela s'avère particulièrement important dans les établissements de santé prenant en charge des patients atteints de COVID-19.
- Il est primordial de garantir la disponibilité du personnel indispensable au fonctionnement, à l'exploitation et à la maintenance afin d'éviter toute perte de continuité des services EHA. Autre besoin essentiel : garantir la stabilité d'approvisionnement en matériaux et équipements, tels que le carburant et les traitements chimiques nécessaires au maintien de la qualité de prestation des services EHA.

### Préservation des chaînes d'approvisionnement mondiales en produits, matériaux et équipements pour le secteur EHA

- Il est essentiel de surveiller les augmentations tarifaires des produits EHA (savon, produits à base de chlore) ou la réduction d'accès aux matériaux et équipements nécessaires aux services EHA (eau courante, vidange). Cela concerne notamment les consommables (carburant, traitements chimiques) et les pièces de rechange. En cause : des stocks limités ou des ruptures de stock, une production limitée ou en baisse, des fluctuations de prix, etc.
- Il est indispensable de soutenir les chaînes d'approvisionnement mondiales en matériaux et équipements nécessaires à la continuité des services EHA, des réseaux ruraux à petite échelle aux réseaux urbains à grande échelle, afin de prévenir toute perte de continuité des services et des actions humanitaires en matière d'EHA. À ce titre, il convient de prévoir la levée de certaines sanctions ou l'octroi d'autorisations spéciales pour les matériaux et les équipements en fonction des besoins humanitaires.

### Vulnérabilités et reconstruction des services EHA

- La priorité est d'atténuer le préjudice économique pour tous, en particulier pour les populations les plus vulnérables, ainsi que l'impact sur le pouvoir d'achat et la capacité d'accès aux produits et services EHA.
- Il est également capital de protéger les collaborateurs et les ressources des fournisseurs de services, de façon à préserver les services EHA essentiels et à éviter les restrictions de fonctionnement, d'exploitation et de maintenance, ainsi que toute perte de continuité des services. À ce titre, il convient d'autoriser le libre déplacement du personnel indispensable et des travailleurs humanitaires, d'offrir un soutien financier en compensation des pertes de recettes et d'interdire toute interruption des services (en cas d'impayés par exemple).